

BOURSES CRSNG DOCTORAT 2020-2021

Document à l'intention des unités

Introduction

Les bourses (1) de doctorat du CRSNG (ES D) et les bourses (2) de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell (BESC D) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en sciences naturelles ou en génie. La présente procédure fait en sorte qu'un candidat postule aux deux bourses à la fois (1 et 2) en présentant une seule candidature. Si une candidature est retenue par l'organisme, c'est ce dernier qui décidera laquelle de ces deux bourses sera offerte au candidat.

Des mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone mises de l'avant par le CRSNG s'adressent aux étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de ceux qui se sont identifiés comme étant autochtones pourraient être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

Sélection par l'unité académique (département, école, faculté)

1. **Fixer une date limite interne** pour la transmission des dossiers de candidature à la personne responsable de la réception dans l'unité.
2. **Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité et communiquer ses coordonnées aux étudiants.
3. **Recevoir et évaluer les candidatures**
 - 3.1. L'unité reçoit du candidat son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande (incluant les pièces justificatives).
 - 3.2. L'étudiant doit également fournir à l'unité ses relevés de notes officiels en version papier. Le tampon « *Copie conforme à l'original* » doit figurer sur les relevés d'un pays étranger.
 - 3.3. L'unité reçoit les deux « Rapports sur la candidature » via courriel, directement des répondants. **À aucun moment, le candidat ne devrait avoir, en sa possession, le rapport des répondants.**
 - 3.4. L'unité s'assure que les candidats ont fait le choix du bon organisme subventionnaire et qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité. En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'un étudiant, consultez le [site suivant](#).
 - 3.5. L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux « Rapports sur la candidature »).
 - 3.6. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Consultez à cet effet les [Critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité de sélection.

4. Transmettre les dossiers recommandés aux ESP

4.1. L'unité transmet au bureau des bourses des ESP, à l'attention de madame Elyse Tremblay, elyse.tremblay@umontreal.ca, au plus tard le **vendredi 20 septembre 2019** :

- ◆ Les feuillets de classement départemental/facultaire complétés (pages 3 et 4). Si un candidat est autochtone, indiquer « Oui » dans la colonne « Autochtone oui/non » et indiquer « Hors quota » dans la colonne « Rang ».
- ◆ Seulement pour les candidats sélectionnés, envoyer les relevés de notes officiels en **format numérique PDF recto/verso** (numériser la légende une seule fois par série de relevés de notes) à elyse.tremblay@umontreal.ca et en **format papier**, par courrier interne, à madame Elyse Tremblay, ESP, 2910, boul. Édouard-Montpetit, App. 7, local 226, Montréal.
- ◆ S'il y a lieu, envoyer l'attestation d'inscription officielle du registraire au trimestre d'automne 2019 en **format numérique PDF** à elyse.tremblay@umontreal.ca et en **format papier**, par courrier interne, à madame Elyse Tremblay, ESP, 2910, boul. Édouard-Montpetit, App. 7, local 226, Montréal.

5. **Aviser tous vos candidats de la décision du comité interne de sélection, que la demande soit recommandée ou non aux ESP.**

Très important :

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne sera accepté après le 20 septembre.
- ◆ Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par l'organisme subventionnaire. Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient complets et conformes.
- ◆ Aucune demande ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

Sélection par les Études supérieures et postdoctorales (ESP)

- ◆ Un comité interne des ESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- ◆ En janvier, les ESP avisent, par courriel, les candidats du résultat de la sélection faite aux ESP, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme.

Annonce du résultat final

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats aux étudiants recommandés par les ESP en avril 2020.

Information

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Madame Elyse Tremblay
Bureau des bourses - Études supérieures et postdoctorales (ESP)
2910, Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 226
(514) 343-6111, poste 1546
elyse.tremblay@umontreal.ca

